



MAIRIE DE CANTE

13 Rue du Général Sarrut
09700 CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr
<http://www.mairiedecante.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_024

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2025

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 07 octobre 2025, le conseil municipal a été réglementairement convoqué une nouvelle fois.

Le conseil municipal peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Date de la convocation : **07/10/2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	04	04
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
04	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le onze octobre, à 09 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, Mme Nadine CLAPIER,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, M Nicolas BLANCHOT, M Philippe BISOGNIN, M Hubert GRAS, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, M Sébastien CATHALA,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET : Nouveaux tarifs salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que, à la suite des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, des tarifs avaient été proposés aux membres du conseil lors de la séance du 22 mars 2024.

Au vu du confort apporté à la salle polyvalente M le Maire propose de modifier les tarifs actuels de locations et propose les suivants :

Toute saisons	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
Location	200€	350€
Caution ménage	120€	120€
Caution locaux	2 000€	2 000€

M le Maire informe cependant que des pré-réservations ont déjà été faites aux tarifs avant la présente délibération, il propose de maintenir les tarifs annoncés aux pré-réservations.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition de Monsieur Le Maire et le mandat pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 15 octobre 2025